

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2020

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni le lundi 08 juin à 18h30, à la Mairie de Coisy, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Claude DEFLESSELLE, Maire de Coisy.

Présents : Claude DEFLESSELLE, Annie DA COSTA, Rose-Marie LESCOT, Sandrine LETIERCE, Thierry SAGUEZ, Philippe BERNARD, Cédric BELLEGUEULLE, Florent PECQUERY, Annick SAGUEZ, Jennifer VAILLANT

Absents : Frédéric NARDELLO

Annie DA COSTA a été nommée secrétaire de séance.

### COMPTE DE GESTION SERVICE DES EAUX

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE DES EAUX

Monsieur le Maire présente le compte administratif du service des eaux qui s'établit ainsi :

**Excédent de fonctionnement : 261.31 €**  
**Excédent d'Investissement : 13 208.65 €**

Sous la présidence de Madame Annie DA COSTA et hors de la présence de M. Claude DEFLESSELLE, Maire, le Conseil Municipal, après examiné les comptes, approuve à l'unanimité le compte administratif du service des eaux 2019.

### BUDGET PRIMITIF SERVICE DES EAUX

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de budget pour 2020 qui s'établit en équilibre, en dépenses et en recettes, comme suit :

**Section de fonctionnement : 87 333 €**  
**Section d'investissement : 50 372 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le budget primitif 2020 du Service des eaux.

## COMMISSIONS DES IMPOTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

### 12 titulaires

Domingos DACOSTA  
Sandrine LETIERCE  
Cédric BELLEGUEULLE  
Jennifer VAILLANT  
Rose-Marie LESCOT  
Florent PECQUERY  
Philippe BERNARD  
Annick SAGUEZ  
Thierry SAGUEZ  
Christian ERIPRET  
Frédéric NARDELLO  
Pierre FOVET

### 12 suppléants

Jean-Pierre HARENT  
Annie DACOSTA  
Bernard MOLLIENS  
François PETIT  
Christophe FROMENT  
Philippe CAVILLON  
Alain LETIERCE  
Jean-Louis LESCOT  
Marie Laurence LETIERCE  
René COZETTE  
Bertrand WALLON  
Nordine EL HAJAOUI

## PRIX CONCESSION DU CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle que la vente de place au cimetière se fait au mètre linéaire. Il fait remarquer que cette pratique pose auprès des acquéreurs des difficultés de compréhension.

Afin de simplifier la vente des concessions, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de vendre les places au m<sup>2</sup>.

Il propose le prix de 40€ / m<sup>2</sup>.

Il rappelle aussi que les concessions sont trentenaires et renouvelables gratuitement sur simple demande de la famille.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

## MISE EN PLACE DES COMMISSIONS

LISTE ELECTORALE	BATIMENT	VOIRIE / ENVIRONNEMENT	COMMUNICATION	TERRAINS DE JEUX
Cédric BELLEGUEULLE Sandrine LETIERCE Jennifer VAILLANT	Florent PECQUERY Philippe BERNARD Sandrine LETIERCE Annie DA COSTA Rose-Marie LESCOT	Annick SAGUEZ Annie DA COSTA Rose-Marie LESCOT Thierry SAGUEZ Frédéric NARDELLO	Annick SAGUEZ Sandrine LETIERCE Rose-Marie LESCOT Philippe BERNARD Frédéric NARDELLO	Annie DA COSTA Sandrine LETIERCE Rose-Marie LESCOT Cédric BELLEGUEULLE

### Commissions CCAS

CONSEIL MUNICIPAL	MEMBRES « EXTERIEURS »
Annie DA COSTA Rose-Marie LESCOT Phillipe BERNARD Cédric BELLEGUEULLE Jennifer VAILLANT	Maryse LAVALLEE Dominique DELATTRE Marie-Laurence LETIERCE Jacqueline SAGUEZ Christian ERIPRET

## INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente une proposition de devis pour la mise en souterrain des réseaux électriques pour la rue des peupliers et la rue de Perriot. Le conseil propose en priorité de faire la rue des peupliers et de profiter de ses travaux pour réaménager cette rue. Le coût des travaux est de 183 400€, la participation de la commune serait de 106 000€.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les services de transport des enfants pour le collège ne veulent plus s'arrêter à l'abri de bus actuel. Il est demandé à la commune d'installer un abri de bus entre la mairie et l'actuel abri de bus. Le conseil charge monsieur le Maire de trouver l'emplacement adéquat.

Compte tenu des circonstances actuelles : distanciation, gestes barrières, le conseil s'interroge sur la faisabilité du 14 juillet 2020. La décision se fera fin juin contenu de l'évolution de la pandémie.

Monsieur le Maire informe également, qu'une grosse branche du tilleuls près du château est tombée sur une propriété de Monsieur LEFEBVRE. Le Maire fait une déclaration à l'assurance de la commune, de plus il a fait élaguer l'arbre en urgence pour éviter d'autres chutes.

Annie DA COSTA

